



Vols à la roulotte et vols de pièces automobiles en Indre-et-Loire



Sur l'année 2025, les vols à la roulotte et les vols de pièces automobiles ont connu une augmentation significative en Indre-et-Loire (455 faits recensés sur le ressort des communes de la compagnie de gendarmerie départementale d'Amboise), s'inscrivant dans une tendance observée au niveau national.

Le vol à la roulotte consiste à s'introduire dans un véhicule afin d'y dérober des objets visibles ou laissés à l'intérieur.

Le vol de pièces automobiles concerne notamment les catalyseurs, roues, airbags, rétroviseurs ou tout autre équipement pouvant être revendu. Ces faits sont généralement commis en quelques minutes et occasionnent des préjudices financiers importants.

Ces infractions concernent l'ensemble des usagers de la voie publique. Stationnés sur des parkings publics, aux abords des habitations ou dans des zones peu éclairées, les véhicules constituent des cibles privilégiées pour des auteurs agissant rapidement et souvent de manière organisée. Les véhicules des artisans, susceptibles de contenir du matériel électroportatif de valeur, sont des cibles privilégiées.

Comment réduire les risques ?

1- Comment éviter d'être victime

- Ne laisser aucun objet visible dans l'habitacle (sacs, GPS, lunettes, monnaie, câbles).
- Verrouiller systématiquement les portières et fermer les fenêtres, même pour une courte absence.
- Se stationner de préférence dans un endroit éclairé et fréquenté.
- Installer un système d'alarme ou un dispositif antivol si possible.
- Équiper les roues d'écrous antivol.
- Installer une protection de catalyseur lorsque cela est possible.
- Stationner dans un garage fermé si l'on en dispose.
- Être attentif à toute présence suspecte autour des véhicules.

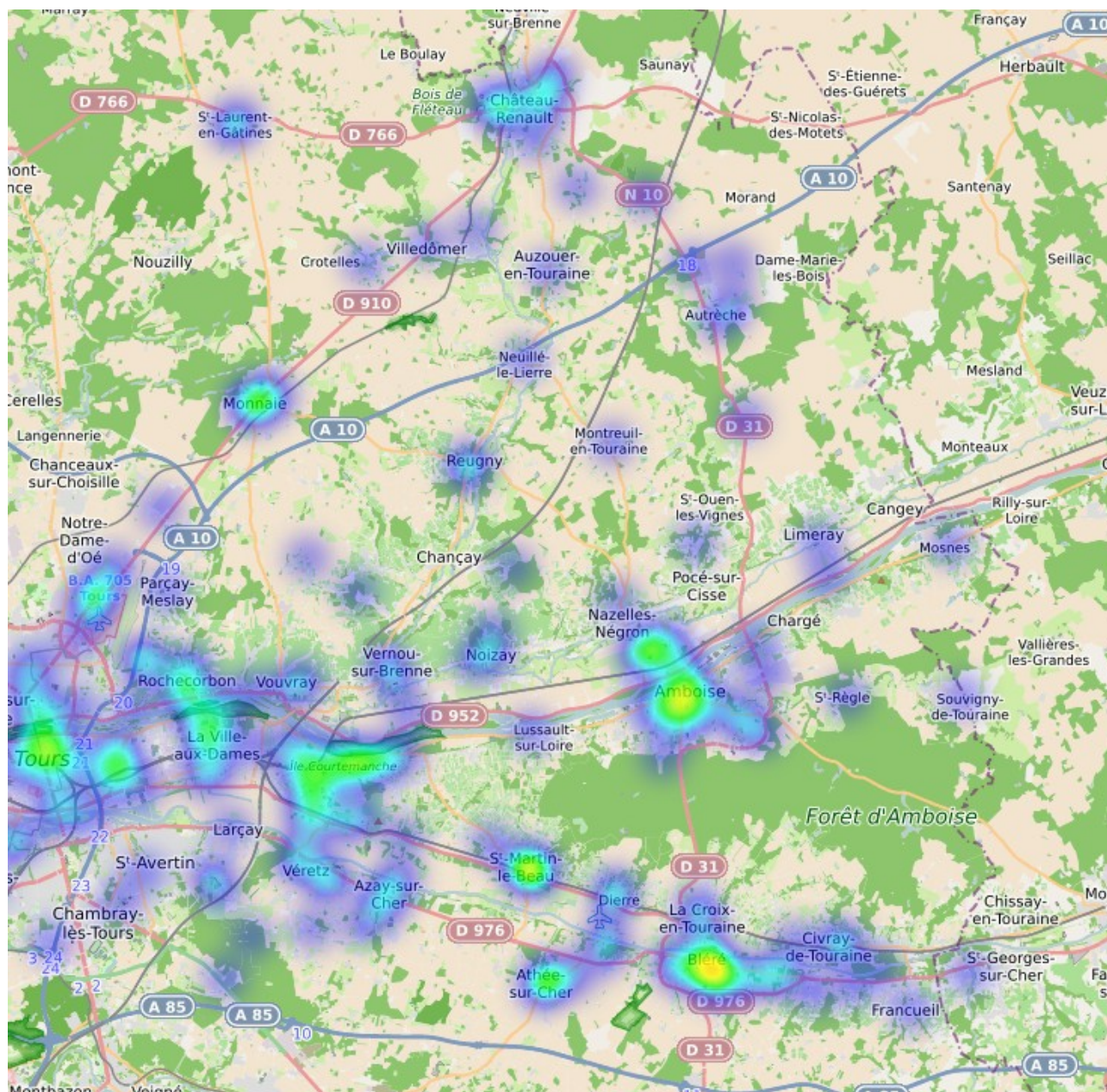
2- En cas de vol ou de tentative

- Ne pas intervenir ni tenter de s'opposer physiquement aux auteurs.
- Recueillir toute information utile (description des individus, véhicule utilisé, direction de fuite, heure des faits).
- Signaler immédiatement les faits aux forces de l'ordre (appel au 17).
- Déposer plainte dans les meilleurs délais.
- Informer ses voisins afin de renforcer la vigilance de proximité.

La prévention repose sur une responsabilité partagée entre les citoyens, la municipalité et les forces de sécurité. Une vigilance collective et des gestes simples contribuent efficacement à réduire ces infractions et à préserver la tranquillité publique.



**Carte de chaleur regroupant l'intégralité des faits
de vol à la roulotte et vols d'accessoires pour l'année 2025
sur le ressort de la compagnie de gendarmerie d'AMBOISE**



Légende : plus la couleur est chaude (rouge, jaune), plus le secteur a été impacté par ces phénomènes.